



Liste des pièces justificatives à joindre à votre formulaire

Demande en personne (dans l'un des centres de services de la Ville)

1. Une pièce d'identité avec photo, ou, lorsqu'il est impossible pour le requérant de fournir cette pièce, une copie du formulaire de déclaration du répondant*, dûment signée par le répondant*.
2. Une copie de l'un des documents suivants :
 - L'avis de cotisation de l'une des deux dernières années d'imposition de Revenu Québec ou de l'Agence du revenu du Canada (avec celui du conjoint, le cas échéant)
 - Une preuve de revenu officielle émise par le gouvernement du Québec ou le gouvernement du Canada
 - Un carnet de réclamation des prestataires de l'aide sociale, de la solidarité sociale ou du revenu de base, du mois courant, fourni par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec (MTESS)
 - Un document du demandeur d'asile émis par le ministère Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
 - Un document confirmant le statut de réfugié
 - Le formulaire d'attestation d'admissibilité, prévu par la Ville, signé par le représentant d'un organisme communautaire désigné par la Ville
 - Une attestation, dûment signée par le répondant*, qui confirme que le requérant est à faible revenu
3. Un relevé d'allocation canadienne pour enfants, une preuve de crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants ou un document officiel produit par une institution scolaire identifiant le nom des enfants et des parents (seulement si vous avez des enfants à charge).

* répondant : une personne qui connaît le requérant depuis au moins deux ans, qui est en mesure de fournir des renseignements sur lui (comme son nom et son adresse) et qui exerce au Québec une profession du domaine de la santé, de l'éducation ou du juridique. Cette profession doit être régie par le Code des professions (RLRQ, chapitre C-26).

Demande par la poste

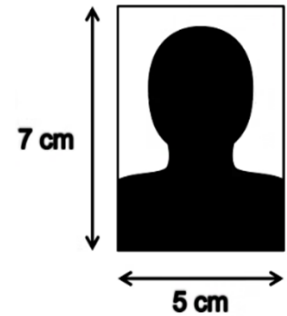
En plus des pièces précédentes, ajoutez :

4. Une photo récente (moins d'un an)

- Vous n'êtes pas obligé de fournir une photo prise en pharmacie. Vous pouvez prendre votre photo avec un téléphone cellulaire.

Votre photo doit :

- Vous montrer nu-tête (sans chapeau, casquette ou autre) et sans accessoire dans le visage (lunettes solaires, masque, etc.)
- Encadrer votre visage à partir des épaules
- Être prise sur un fond pâle. Elle peut être en noir et blanc ou en couleur.
- Avoir à peu près 7 cm de haut sur 5 cm de large



Ces informations seront traitées conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, C. A-2,1).